

COMPTE RENDU N°11  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011 à 19 heures  
Salle de Conseil Municipal  
35460 MONTOURS

Etaient présents : MM. Malapert, Serrand, Roger, Mme Villerbu, MM. Simon, Coquelin, Gaigne, Mmes Louvel, Gaumerais, MM Sourdin, Besnier, Mme Hervé R.,

MM. Dubreil L., Bêlé, Masson, Bouffort, Lemarié, Roussel, Garnier, Dubreil P., Letellier, Mme Haudebert, M. Bertel, Mme Sourdin, M. Cordonnier, Mmes Hervé H., Ryaux, Janvier.

Etaient absents excusés : MM. Hubert, Houdus, Vallet, Lambert, Brasselet, Lejeune, Aussant, M. Chapron, MM. Goudal, De Gouvion St Cyr, Deroyant, Montembault, Chalifour, Thomas.

Madame Hélène HERVE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

19 h Intervention Monsieur Laurent LHERBIEZ - ERDF  
Contact pour les collectivités : Madame Durantou Carine

19 h30 Intervention Cabinet ANNEZAN - OPAH

**AFFAIRES GENERALES**

**ADMINISTRATION**

**1 - PERSONNEL**

*A – Création poste adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe titulaire*

Monsieur le Vice-président, en charge des Affaires Générales, informe les membres du Conseil Communautaire du projet de création d'un nouveau poste d'Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe pour le réseau des Bibliothèques afin d'y nommer Melle CREAC'H Morgane.

Il rappelle aux membres du Bureau Communautaire que, depuis mai 2010, Melle CREAC'H Morgane est en mission à Coglais Communauté. Elle a remplacé Mme HURAUULT Monique à St Marc le Blanc qui était absente en congé maladie, puis ensuite Mme MARGRY à St Hilaire-des-Landes, ces remplacements ont eu lieu par l'intermédiaire du service mission temporaire du CDG 35. En septembre 2010, un contrat a été signé en direct avec Coglais Communauté pour le remplacement de Mme DUSSAUX Sophie en congé maternité puis jusqu'à ce jour en congé parental.

Melle CREAC'H a obtenu, en mars 2010, le concours d'Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, elle a jusqu'en Février 2013 pour le valider près d'une collectivité. Après, elle perd le bénéfice de ce concours. Si aucun recrutement n'est possible à Coglais Communauté, elle va commencer à faire des recherches de poste à l'extérieur.

Monsieur le Vice-président précise que Mme DUSSAUX a fait savoir qu'elle souhaitait prendre un congé parental jusqu'aux 3 ans de sa fille, ce qui nous conduirait jusqu'en novembre 2013.

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires générales, propose de créer un nouveau poste d'Adjoint du Patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe afin d'y nommer Melle CREAC'H. En effet, il est impossible de la nommer sur le poste de Mme DUSSAUX Sophie, actuellement en congé parental, car ce poste n'est à ce jour pas vacant et ce au risque de devoir assumer, pendant un temps limité, un surnombre de postes.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT la création du poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 18 février 2012 ;

Les Missions de ce poste pourraient être les suivantes :

- Assurer l'ensemble des missions relatives à la gestion des bibliothèques du réseau communautaire en polyvalence sur les différents sites géographiques ;

- Etude et suivi d'un projet de service de portage à domicile ;

- Mise en place et suivi du portail documentaire ;

- Réflexion autour d'une offre de ressources numériques, mise en œuvre et suivi.

- AUTORISENT Monsieur le Président à lancer la procédure de recrutement.

**Information :** Le remplacement du technicien informatique est en cours de procédure et sera vu ultérieurement

## 2 – COMPOSITION LISTE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°201/2011/Gén du Conseil Communautaire du 31 août 2011 décidant de créer une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

\* Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou vice-président délégué) ;

\* 10 commissaires

L'article 1650 A-2 du code général des impôts, dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition des communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne

- avoir 25 ans au moins

- jouir de leurs droits civils

- être familiarisées avec les circonstances locales

- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après consultation des communes membres,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de proposer la liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants tels que présentée sur le document annexé à la présente délibération ;

- PRECISENT que cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

## 3 – MISE EN PLACE SYSTEME D'EVALUATION

Ce point est reporté.

## FINANCES

### 1 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2011

Monsieur le Vice-président, délégué aux Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par une délibération n°266/2002, il a été décidé d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire. Il rappelle d'autre part que par délibération n°99/2005 en date du 6 avril 2005 le principe d'application d'un nouveau critère lié aux charges de centralité de la ville centre a été adopté.

Il informe le Conseil que la Loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004 renforce l'utilisation des critères de population et de potentiel fiscal qui deviennent prioritaires par rapport aux autres critères fixés librement par l'organe délibérant de l'Etablissement Public.

Il est donc proposé de délibérer de la masse globale de la Dotation de Solidarité Communautaire 2011, des critères de sa détermination et de la pondération de ces derniers.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT, à l'unanimité,

⇒ DE VOTER une enveloppe de 71 491,45 € pour la Dotation de Solidarité Communautaire 2011,

⇒ DE FIXER ainsi qu'il suit les critères de répartition de cette dotation ainsi que leur pondération :

\* Critère n°1 : 12,65 % du total en fonction de l'importance de la population,

\* Critère n°2 : 12,65 % du total en fonction du taux de modulation 2011 appliqué aux communes par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour les aides aux communes, ce taux étant calculé notamment à partir du potentiel financier des communes par habitant,

\* Critère n°3 : 25,29 % du total au titre de la conservation des acquis antérieurs dans le cadre de la péréquation de la taxe professionnelle préexistante à la mise en place de la TPU à savoir à égalité entre les onze communes membres,

\* Critère n°4 : dotation de 1 000 € par sapeur pompier volontaire membre du personnel communal, visant à atténuer les charges supplémentaires représentées par cette fonction au sein d'une équipe,

\* Critère n°5 : 14 806,46 € au titre d'un forfait destiné à compenser les charges liées à l'animation sportive dans le cadre de la pérennisation des contrats emplois jeunes,

\* Critère n°6 : dotation de 11 519,12 € pour compenser les charges dites de centralité pour la commune de St Brice en Coglès.

⇒ D'AUTORISER le versement de cette dotation de solidarité pour l'année 2011 conformément au tableau annexé au présente compte rendu.

### 2 – OFFRE DE PRETS

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions de la Caisse des dépôts et consignations relatives à des financements d'opérations d'investissement prévues au budget 2011 dont les caractéristiques sont les suivantes:

Opérations	Montant emprunté	Durée	Périodicité	Taux	amortissement
Budget annexe entreprise Bâtiment Relais	295 271 €	15 ans	annuelle	4,51 %	progressif
Budget général Réserves foncières Montours	337 000 €	5 ans	Annuelle	4,04 %	progressif
Budget principal Emprunt d'investissement	430 356 €	15 ans	Annuelle	4,51 %	progressif

Les membres Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à souscrire les prêts tels que présentées ci-dessus ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le contrat de prêt ou en cas d'empêchement un Vice-président,

### 3 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Ce point sera étudié en fin de séance.

#### 4 – SUBVENTION JEUNES AGRICULTEURS DU COGLAIS SUITE A LA FETE DE LA MOISSON D'AOÛT

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°163/2011 du 29 juin 2011 décidant d'accorder une subvention de 1 250 € pour financer l'organisation de cette fête sous réserve que l'opération nécessite un besoin d'équilibre financier au vu des éléments financiers fournis.

Le bilan financier de cette manifestation est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant en €	Désignation	Montant en €
Communication, impression	644,00	Vente alimentaire	5 933,22
Location chapiteau, tables, chaises	824,80	Buvette	5 287,00
Animations	1 390,00		
Fourniture alimentaires	5 930,72		
Fournitures non alimentaires	976,38		
Assurances, SACEM	346,50		
<b>TOTAL</b>	<b>10 112,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 220,22</b>

Au vu du bilan financier le résultat de cette manifestation est excédentaire de + 1 107,82 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

Considérant la dynamique apportée par cette manifestation,

- DECIDENT d'accorder une subvention d'un montant de 500 € au lieu des 1 250 € prévu initialement au Syndicat professionnel agricole des jeunes agriculteurs du Canton de St Brice en Coglès pour l'organisation de la « Fête de la Moisson et des vieux métiers » qui a eu lieu le 21 août 2011 à la Selle en Coglès

#### 5 – ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET ANNEXE LOGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2343-1 et par renvoi L.5211-36,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain portant sur l'année 2009, Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Percepteur dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne pourra plus faire l'objet d'un recouvrement,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT l'admission en non-valeur de la somme figurant sur l'état joint dressé par Monsieur le Percepteur d'Antrain, s'élevant à cinq cent seize euros et cinq centimes (516,05 €) correspondants à des impayés de loyers de Mademoiselle Ronse Corine, locataire sur la commune de Coglès.

- PRECISENT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget annexe Logement 2011 au C/654.

#### DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

##### SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

##### 1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE DE REUNION DE MONTOURS (EX PSBB)

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire l'enveloppe financière relative au coût des travaux d'aménagement de la salle de réunion située à Montours (Ex PSBB).

Activité + Entreprises	montant € HT
Electricité - Vidéo projection (Ent Thébault - St Brice)	3 231,47 €
Menuiserie - Stores (Ent Leroy - Coglès)	4 710,27 €
Mobilier : 33 chaises + pupitre + armoire vidéo	env. 3 500,00 €
Marquage parking voitures + panneau (Signaux GIROD)	685,05€
Enseigne (Ent Scientix )	319,00 €
Protection incendie	647,82 €
Ménage de l'ensemble des locaux	env. 1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>14 093,61 €</b>

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le lancement des travaux tels que présentés ci-dessus ;
- VALIDENT l'enveloppe financière telle que présentée ci-dessus ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les devis et à régler les dépenses correspondantes.

## 2 - ENVELOPPE FINANCIERE POUR MISE EN DOUBLE SENS DE CIRCULATION EN PHASE EXPERIMENTATION, LA SORTIE DE LA RUE DE LA VOIE FERREE VERS LA RUE DE ROMAZY.

Monsieur le Vice-président, en charge du développement et de l'aménagement, informe les membres du Conseil Communautaire que la mise en circulation à double sens (phase expérimentation) de la sortie des véhicules au carrefour de la rue de la voie ferrée vers la rue de Romazy aurait un coût d'environ 5 500 € HT, relatif à la fourniture et pose des panneaux de signalisation et directionnels.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'expérimentation de mise en circulation à double sens ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à régler la dépense correspondante.

## HABITAT

### 1 – OPAH : CHOIX D'UNE DES DEUX HYPOTHESES D'OBJECTIFS

Monsieur le Vice-président, en charge de l'habitat, rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une étude pré-opérationnelle d'OPAH est en cours sur le territoire de Coglais Communauté Marches de Bretagne.

La phase 1 a mis en lumière les enjeux du territoire à savoir :

- \* L'adaptation du parc de logement aux besoins actuels et futurs (maintien à domicile, accueil des jeunes ménages),
- \* L'amélioration des performances énergétiques du parc ancien,
- \* La réadaptation de l'offre à la demande sur les marchés immobiliers pour limiter la vacance,
- \* La réhabilitation de l'habitat indigne.

Il rappelle les objectifs de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH :

- \* La poursuite de l'étude urbaine sur les îlots
- \* Les tests de faisabilité sur 10 logements
- \* Les études thermiques
- \* La fixation des objectifs quantitatifs et qualitatifs du futur programme
- \* L'élaboration de la maquette financière

Le cabinet missionné propose deux scénarios d'objectifs de la future OPAH :

↳ Un scénario répondant aux besoins du territoire. Ce scénario prévoit des interventions sur 585 logements sur les 3 ans pour un total (crédits ANAH + FART) de 4 302 600€.

↳ Une hypothèse basse réalisable. Ce scénario prévoit des interventions sur 276 logements sur les 3 ans pour un total (crédits ANAH + FART) de 1 747 650€.

Même le choix du scénario 2 nécessite un apport de la collectivité pour minimiser le reste à charge des ménages aux ressources les plus modestes.

Deux propositions sont faites :

⇒ Une première proposition couvrant toutes les problématiques du territoire (économie d'énergie, accessibilité, accession sociale, habitat indigne). Les plafonds ont été baissés par rapport à ceux présentés à la Commission de novembre. L'apport annuel de la collectivité s'élèverait alors à 148 000€.

⇒ Une seconde proposition n'incluant pas l'accession sociale à la propriété. Les aides vers l'habitat indigne et les économies d'énergies pour les propriétaires bailleurs ont été baissées. Cette proposition prévoit un apport annuel de la collectivité de 70 000€.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'hypothèse basse proposée par le Cabinet ANNEZAN, à savoir un objectif de 276 logements sur les 3 ans pour un total (crédits ANAH + FART) de 1 747 650 €.
- VALIDENT la seconde proposition d'aide de la collectivité aux ménages les plus modestes, soit un apport annuel de 70 000€.
- DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

## QUALITE DE VIE

### SPORT - LOISIRS

#### 1 - LE 1% ARTISTIQUE – PARC SPORTS & LOISIRS LA BRIONNIERE

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, fait part aux membres du Conseil Communautaire des différentes réunions du groupe de travail « 1% artistique et culturel » et propose de délibérer afin de retenir les contours de l'œuvre ainsi que les différentes étapes et le calendrier :

##### **A – Contours de l'œuvre**

###### Zone concernée :

L'œuvre sera située en extérieur pour que tout le public puisse en bénéficier et concernera l'ensemble de la zone de la Brionnière consacrée aux activités de Sports Loisirs et Culture.

###### Circuit/Parcours

L'œuvre sera constituée d'un ensemble d'éléments qui jalonneront un parcours artistique.

Un travail sur la signalétique des équipements présents sur la zone (dojo, centre aquatique, complexe sportif, tennis ...) devra être pris en compte

###### Durabilité de l'œuvre

L'œuvre sera réalisée avec des matériaux durables et non polluants pour l'environnement, notamment en raison de la présence de zones humides.

Les éléments de l'œuvre ménageront des espaces afin que de l'art éphémère, qui pourra être réalisé par des artistes d'associations locales notamment, puisse s'intercaler.

###### Thèmes

Compte tenu de la zone concernée, les thèmes traités auront trait aux sports/loisirs/culture.

###### Candidats

Les candidats pourront être individuels ou représenter un groupement d'artistes.

Compte tenu du contexte de marchés publics, un candidat ne pourra pas être membre du comité artistique.

Toute appartenance directe ou par le biais d'association au comité artistique interdira toute candidature.

##### **B – Etapes - calendrier**

Prise de contact avec le conseiller pour les arts plastiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (novembre 2011)

Constitution du Comité Artistique (par délibération du Conseil Communautaire) et qui sera composé :

- du Maître d'ouvrage (qui en assurera la présidence)
- du maître d'oeuvre
- du directeur des affaires culturelles ou son représentant
- trois personnalités qualifiées l'une désignée par le maître d'ouvrage (S Bouvier), deux autres désignées par le directeur de la DRAC.

Les différentes étapes :

- o Ecriture du cahier des charges
- o Soumission du cahier des charges au MO pour approbation
- o appel à candidature en respect de la règle des marchés publics
- o sélection de 3 candidats
- o remise des projets des 3 candidats
- o choix du candidat avec acte d'engagement avant fin décembre 2012
- o indemnisation des 2 candidats non retenus
- o réalisation de l'œuvre.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bouffort, et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le projet de contours de l'œuvre tel que présenté ainsi que les différentes étapes et calendrier présentés.

#### 2 - LE SUIVI DES EQUIPEMENTS (DOJO ET PISCINE)

##### **A – Dojo – information planning**

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, présente aux membres du Conseil Communautaire le planning d'utilisation du dojo par le Judo club et les scolaires.

En dehors du mardi soir, tous les créneaux sont utilisés soit par les collègues, soit par le judo club.

## **B - Piscine**

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, informe les membres du Conseil Communautaire que les activités du club de natation démarreront début janvier 2012.

Coglais Natation sollicite une subvention auprès de Coglais Communauté pour la location des lignes d'eau concernera l'année civile, soit 30 semaines à raison de 13 heures de lignes d'eau par semaine = 30S x 13H x 13,50 € = 5 265 €.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bouffort, et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT de verser une subvention d'un montant de 5 265 € au Club de natation « Coglais Natation »
- AUTORISENT Monsieur le Président à verser cette subvention sur un compte ouvert au nom de l'association « Coglais Natation » dont le siège social est situé « rue de la voie Ferrée » à St Brice en Coglès.

## **3 - LA POLITIQUE SPORTIVE – ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL « LE SPORT DANS LE COGLAIS »**

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, informe les membres du Conseil Communautaire que le groupe de travail : "Le Sport dans le Coglais" s'est réuni à deux reprises les 26 septembre et 18 octobre. Dans une première phase, un état des lieux a été dressé. Cette étude sera finalisée par la phase prospective.

Une prochaine réunion est programmée le lundi 19 décembre à 20H00 au siège de Coglais Communauté.

## **4 - PROJET D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE CYCLISME INFORMATION**

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, informe les membres du Conseil Communautaire de la visite du comité régional le jeudi 10 novembre en présence d'élus de Coglais Communauté, des associations porteuses du projet et de Monsieur Mickaël Rouzière (commissaire national) en soutien.

Trois sites sont en concurrence : Louvigné, Iffendic et St Brice.

La décision du Comité Régional sera annoncée le 3 décembre.

Le montant de la subvention que Coglais Marches de Bretagne pourrait verser dans le cas où la candidature de St Marc est retenue serait de 4 300,00 €

Annexe : budget prévisionnel

## **5 - CHAMPIONNAT DE BOXE AU COMPLEXE SPORTIF INFORMATION**

Monsieur Bouffort, élu en charge du sport, informe les membres du Conseil Communautaire que le week-end des 6 et 7 novembre, Mrs Ustun et Martin du club fougerais de boxe, dans l'urgence et face à la difficulté de trouver une salle, ont sollicité les élus de Coglais Marches de Bretagne pour l'utilisation du complexe sportif afin d'organiser un championnat de boxe qui se déroulera le samedi 3 décembre, toute la journée.

La salle étant libre ce jour (le volley joue à l'extérieur), elle leur a été mise à disposition.

## **6 – PENALITES DE RETARD – PISCINE COMMUNAUTAIRE**

### **A – Pénalités de retard entreprises de travaux**

Monsieur le Vice-président, en charge des travaux, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté avait lancé un marché relatif à la construction de la piscine communautaire de Saint Brice en Coglès.

Les pièces du marché prévoient des pénalités pour retard d'exécution fixées à 200€ par jour calendaire de retard. Ces pénalités pour retard d'exécution sont appliquées provisoirement par le maître d'œuvre au vu du constat de carences de l'entreprise suite aux ordres donnés dans la conduite du chantier.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2011, les pénalités de retards ont été maintenues pour les entreprises suivantes :

- Lot n°2 : Terrassements – entreprise MARSE – 14 jours soit 2 800 €
- Lot n°4 : Charpente mixte – entreprise BILHEUDE – 30 jours soit 6 000€
- Lot n°6 : Bardage métallique – entreprise FERATTE – 10 jours soit 2 000€
- Lot n°10 : Doublage plafond – entreprise BREL – 5 jours soit 1 000€
- Lot n°13 : Carrelage – entreprise BREL – 20 jours soit 4 000 €
- Lot n°14 : Peinture – entreprise TIRIAULT – 14 jours soit 2 800€

Conformément à la procédure indiquée à l'article 50 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de travaux (1976), les entreprises ont la possibilité de contester l'application des pénalités en remettant un mémoire au maître d'œuvre ainsi qu'à la maîtrise d'ouvrage dans les 45 jours à compter de la notification des décomptes généraux.

Seule l'entreprise TIRIAULT a remis au maître d'œuvre et à la société Sofresid (titulaire de la mission Ordonnancement Pilotage Coordination) ainsi qu'à la maîtrise d'ouvrage un mémoire contestant les pénalités lui étant appliquées.

Après consultation des intervenants cités ci-dessus, il s'avère que le retard de l'entreprise TIRIAULT a bien été préjudiciable au déroulement global de l'opération.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de maintenir les pénalités de retard dont le montant représente 2 800 € à l'entreprise TIRIAULT, titulaire du lot n°14 - peinture, du fait des retards qui ont été préjudiciable au déroulement global du chantier.

#### **B – Pénalités pour absence aux réunions de chantier**

Monsieur le Vice-président, en charge des travaux, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le marché relatif à la construction de la piscine communautaire située à Saint Brice en Coglès.

Les pièces du marché prévoient des pénalités de 75€ (soixante-quinze euros) pour absence du titulaire convoqué aux réunions de chantier.

Par délibération n°178/2011 en date du 31 août 2011, les membres du Conseil Communautaire avaient décidé de maintenir les pénalités pour absences aux réunions de chantier dont le montant s'élevait à 5 850 € pour les lots suivants :

- Lot n°4 : Charpente Mixte – Entreprise BILHEUDE – 13 absences soit 975€
- Lot n°5 : Etanchéité – Entreprise SEO – 6 absences soit 450€
- Lot n°6: Bardage métallique – Entreprise FERATTE – 2 absences soit 150€
- Lot n°7: Menuiseries aluminium – Entreprise TECHMETAL – 1 absence soit 75€
- Lot n°8: Serrurerie – Entreprise JONAMETAL – 18 absences soit 1350€
- Lot n°10: Doublage plafond – Entreprise BREL – 6 absences soit 450€
- Lot n°11: Menuiseries intérieures – Entreprise PELE – 2 absences soit 150€
- Lot n°12: Agencement mobilier – Entreprise NAVIC – 8 absences soit 600€
- Lot n°13: Carrelage- Entreprise BREL – 7 absences soit 525€
- Lot n°14: Peinture – revêtements muraux – Entreprise TIRIAULT – 5 absences soit 375€
- Lot n°15: Nettoyage – Entreprise NSP – 2 absences soit 150€
- Lot n°16: Contrôle d'accès – Entreprise OEM – une absence soit 75€
- Lot n°20: Plomberie – Entreprise GROUPE FEE – 1 absence soit 75€
- Lot n°21: Traitement d'eau – Entreprise HERVE THERMIQUE – 1 absence soit 75€
- Lot n°22: Chaufferie bois – Entreprise COMPTE R – 5 absences soit 375€

Conformément à la procédure indiquée à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable au marché de travaux (1976), les entreprises ont la possibilité de contester l'application des pénalités en remettant un mémoire au maître d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage dans les 45 jours à compter de la notification des décomptes généraux.

L'entreprise SEO a remis au maître d'œuvre et à la société Sofresid (titulaire de la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination) ainsi qu'à la maîtrise d'ouvrage un mémoire contestant les pénalités lui étant appliquées.

Après consultation des intervenants cités ci-dessus et suite au courrier reçu de la société Sofresid, il s'avère que l'application de ces pénalités n'est pas justifiée pour plusieurs entreprises, leurs absences n'ayant pas porté préjudice au bon déroulement de l'opération:

- Lot n°5 : Etanchéité – Entreprise SEO – 6 absences soit 450€
- Lot n°7 : Menuiseries aluminium – Entreprise TECHMETAL – 1 absence soit 75€
- Lot n°21 : Traitement d'eau – Entreprise HERVE THERMIQUE – 1 absence 75€

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de maintenir les pénalités pour absence aux réunions de chantier dont le montant représente 5 850 € aux entreprises telles que présentées ci-dessus, à savoir :

- Lot 4 Charpente Mixte – entreprise BILHEUDE- 13 absences soit 975 €
- Lot 5 Etanchéité – entreprise SEO : 6 absences soit 450 €
- Lot 6 Bardage métallique – entreprise FERRATTE – 2 absences soit 150 €
- Lot 7 Menuiseries aluminium – Entreprise Techmétal – 1 absence soit 75 €



- Lot 8 Serrurerie – entreprise JONAMETAL – 18 absences soit 1 350 €
- Lot 10 doublage Plafond – entreprise BREL- 6 absences soit 450 €
- Lot 11 Menuiseries intérieur – entreprise PELE – 2 absences soit 150 €
- Lot 12 Agencement Mobilier – Entreprise NAVIC – 8 absences soit 600 €
- Lot 13 Carrelage – entreprise BREL – 7 absences soit 525 €
- Lot 14 Peinture revêtement muraux- entreprise TIRIAULT – 5 absences soit 375 €
- Lot 15 Nettoyage – Entreprise NSP – 2 absences soit 150 €
- Lot 16 Contrôle d'accès – Entreprise OEM – 1 absence soit 75 €
- Lot 20 plomberie – entreprise Groupe FEE – 1 absence soit 75 €
- Lot 21 Traitement d'eau – entreprise Hervé Thermique – 1 absence soit 75 €
- Lot 22 Chaufferie Bois – entreprise Compte R – 5 absences soit 375 €

## CULTURE

### 1 - PRINTEMPS DU COGLAIS 2012

#### A - Budget

Monsieur le Vice-président en charge des affaires culturelles, présente aux membres du Conseil Communautaire, le budget de l'Édition 2012 du Printemps du Coglais.

Cet évènement fort sur le Canton implique de nombreuses associations culturelles du canton autour des thématiques Poésie, Art, Théâtre et Musique.

Cette édition se déroulera des mois de Mars à Juin 2012.

Coglais Communauté prend en charge la communication de l'évènement, la diffusion de la communication sur le canton, les 2 spectacles « jeune public » et la remise de prix aux collégiens de l'Atelier de Pratique Artistique du Collège Angèle Vannier qui réalisent les maquettes de visuels.

Monsieur le Vice-président, en charge de la culture, présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel du Printemps du Coglais 2012.

BUDGET PREVISIONNEL DU PRINTEMPS DU COGLAIS 2012		
DEPENSES € TTC		
DEPENSES		
<b>COMMUNICATION</b>		<b>4 827,00</b>
Affiches 200 exemplaires	C/6236	260,00
Brochures 8 pages (6000)	C/6236	940,00
Calendriers A5 (6000)	C/6236	677,00
Avis Presse	C/6231	1 700,00
Distribution de brochures	C/6261	1 250,00
<b>JEUNE PUBLIC</b>		<b>1 600,00</b>
Cachets Spectacles enfants 0-3 ans et 3 ans et +	C/6232	1 100,00
Cabanes Ephémères		500,00
<b>REMISE DE PRIX ATELIERS PRATIQUES ARTISTIQUES</b>		<b>400,00</b>
Ouvrages	C/6232	250,00
Prise de vue documents		150,00
<b>FRAIS SACD, SACEM (C/637) ASSURANCES (C/616)</b>		<b>500,00</b>
Frais SACD, SACEM (C/637)		250,00
Assurances C/616		100,00
Frais divers (Hébergement, repas, transport)	C/6257	150,00
<b>DIVERS</b>		<b>200,00</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>		<b>7 527,00</b>

BUDGET PREVISIONNEL PRINTEMPS DU COGLAIS 2011	
RECETTES € TTC	
FINANCEURS	
<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>2 258,10</b>
Contrat de territoire - 30 % de la somme totale des dépenses	2 258,10
<b>BILLETTERIE - 6,38 %</b>	<b>480,00</b>
Spectacles pour enfants (2 spectacles) - 2€	480,00
<b>AUTOFINANCEMENT ~ 63,62%</b>	<b>4 788,90</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>7 527,00</b>

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le budget prévisionnel 2012 tel que présenté ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à engager, liquider et ordonnancer les dépenses inscrites dans ce budget prévisionnel ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.
- VALIDENT les tarifs des spectacles « jeune public » dont le prix unitaire est fixé à 2 € (très jeune public le 27 avril 2012 et jeune public le 18 Avril 2012)

#### B - Le Bourg en Chantier – Les Ateliers Vagabonds

Monsieur le Vice-président, en charge de la culture, présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel de l'action « Le Bourg en Chantier » 2<sup>ème</sup> édition.

Après le succès de la première édition du Bourg en Chantier et de la galerie, l'association souhaite mettre en place une 2<sup>nde</sup> édition de la manifestation à St Marc Le Blanc

\* Galerie d'Art éphémère pendant 15 jours

\* Evènement Le Bourg en Chantier : édification d'une structure participative éphémère en matériaux légers d'origine naturelle

Le budget prévisionnel de cette action est le suivant:

Dépenses		Recettes	
Communication	1 300,00	Coglais Communauté	4 050,00
Matériel	1 450,00		
Animations	700,00		
Autres	600,00		
Sous total	4 050,00		
Bénévolat Valorisé		Bénévolat Valorisé	
	2 300,00		2 300,00
<b>Total</b>	<b>6 350,00</b>	<b>Total</b>	<b>6 350,00</b>

L'association sollicite une subvention de 4 050 €

Pour Rappel le budget prévisionnel 2011 était de 3 600 €, le réalisé de 2 048 € et l'aide accordée 1 800 €

Les membres de la commission Qualité de vie du 14 Novembre 2011 ont émis un avis favorable sur le projet et souhaitent cependant, qu'au vu du contexte actuel, les subventions accordées soient équivalentes à celle de l'année 2011 et proposent donc l'octroi d'une subvention de 1 800 € pour cette action 2012.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis favorable quant à l'action proposée telle que présentée ci-dessus ;
- ACCEPTENT le versement d'une subvention de 1 800 € ;
- PRESENTENT que l'Association « Les Ateliers Vagabonds » devra fournir un bilan moral et financier relatif à cette action.

## C – Actions Pôle Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier // Printemps du Coglais 2012

Monsieur le Vice-président en charge des affaires culturelles présente aux membres du Conseil Communautaire la demande financière concernant une subvention d'équilibre pour les actions du Pôle Artistique et culturel du Collège Angèle Vannier pour le Printemps du Coglais 2012.

Le budget prévisionnel pour l'année 2012 serait le suivant :

TOTAL DEPENSES		6035,00
TOTAL RECETTES	850,00	
Différence Dépenses/Recettes		5185,00

L'association sollicite une subvention d'équilibre prévisionnelle de 5 185 € pour les actions Printemps du Coglais 2012.

*Les membres de la commission Qualité de vie du 14 Novembre 2011 ont souligné l'intérêt des actions liées notamment à la poésie et inscrites dans le cadre du Printemps du Coglais par l'Association. Ils émettent cependant quelques réserves sur le financement par la collectivité de certaines lignes (achat d'ouvrages, édition de partitions...) et réitèrent leur réflexion, à savoir que les subventions accordées soient équivalentes à celle de l'année 2011.*

Il propose donc l'octroi d'une subvention d'équilibre équivalente à 2011 soit 3 700 € (dépenses réelles – recettes) pour ces actions 2012. La subvention sera versée en deux temps 1 850 € en février 2012 et le solde sur présentation d'un état détaillé des dépenses.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les propositions d'actions du Pole Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier dans le cadre du Printemps du Coglais 2012 ;
- EMETTENT un avis favorable sur l'attribution d'une subvention d'équilibre équivalente à 2011 ;
- PRECISENT que l'Association Pole artistique fixera ses tarifs et encaissera ses entrées pour les différentes soirées proposées. L'association gèrera en direct le suivi des actions et le règlement des différents prestataires ;
- ACCEPTENT le versement d'une subvention d'équilibre qui sera versée en deux temps, la moitié lors du démarrage et le solde sur présentation d'un état des dépenses et des recettes (les recettes venant en déduction du volume des dépenses pour le versement de la subvention) avec l'ensemble des pièces justificatives.

## 2 - ACCUEIL STAGIAIRE BPJEPS ANIMATION CULTURELLE

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires culturelles, informe les membres du Conseil Communautaire de l'accueil de Melle Brault Stéphanie dans le cadre d'un stage relatif à la formation BPJEPS Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport « Animation Culturelle » qu'elle effectuera à « Musique Expérience » à Ducey.

Ce stage se déroulera sur la période du 23 janvier 2012 au 31 mai 2013 en alternance entre la structure du stage et le centre de formation.

Ce stage comprend 4 axes de projet :

- 1- Accompagnement culturel ;
- 2- Mise en activité des groupes, le développement de l'expression et de la créativité ;
- 3- La participation à la mise en œuvre de partenariats locaux dans le domaine de l'animation culturelle ;
- 4- Le soutien aux projets et aux pratiques culturelles amateurs.

Il est proposé de verser une gratification de stage à Melle BRAULT Stéphanie d'un montant mensuel de 417 € pour un temps complet proratisé au temps de présence dans la collectivité.

Ce stage fera l'objet d'un protocole d'alternance entre les partenaires, Coglais Communauté, Musique Expérience et la stagiaire.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT de verser une gratification de stage à Melle BRAULT Stéphanie d'un montant mensuel de 417 € pour un temps complet proratisé au temps de présence dans la collectivité ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer le protocole d'alternance correspondant.

### 3 - DEMARCHE « DENOMINATION DES BIBLIOTHEQUES DU COGLAIS »

Madame la Vice-présidente, en charge du réseau des bibliothèques du Coglais rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet du service Lecture publique et précise qu'une couleur artistique a été retenue pour chaque site :

1. Saint-Germain-en-Coglès : la photographie
2. Saint-Marc-le-Blanc : la sculpture
3. Montours : l'architecture
4. Saint-Hilaire-des-Landes : la musique
5. Saint-Brice-en-Coglès : art moderne/art contemporain

La bibliothèque joue un rôle clé dans l'accès aux ressources documentaires, mais elle est également un moyen d'accès à l'information, aux idées et aux œuvres :

Il est donc proposé de donner une identité dynamique et contemporaine : proposer un éveil au Beau, aux formes artistiques, plastiques de notre époque avec des artistes (en activité) connus et reconnus, de créer une surprise, d'interroger, faire parler avec une prise de position innovante.

**Quelques exemples de propositions :**

*Raymond Depardon* Agence Magnum photo, les rencontres photographiques d'Arles, mission DATAR et s'intéresse depuis toujours aux paysans et à l'agriculture (lui-même est fils d'agriculteur) et pose sur le monde agricole un regard tendre. Son travail photographique est riche et éclectique.

*Ousmane Sow*

Le sculpteur d'origine sénégalaise, de langue française à aujourd'hui 70 ans, c'est l'un des sculpteur les plus impressionnants, vu la monumentalité de ses œuvres et sa technique : terre et bronze. Musée Dapper, Biennale de Venise, Whitney muséum de New York, pont des arts à Paris (3 millions de visiteurs : les peuls, les masais etc.)

Exemple : la statue de Victor Hugo à Besançon : 2m30

*Mies van der Rohe*

Fils de tailleur de pierre, cet architecte figure du mouvement moderne était aussi un enseignant (via le mouvement Bauhaus puis au Etats-Unis). C'est surtout un clin d'œil (et un coup de chapeau) direct à l'architecte du Centre culturel puisque son agence a pour slogan cette pensée de Mies van der Rohe « seule une idée à la force de se propager aussi loin ».

*Cécile Corbel*

Cette bretonne de 30 ans vient de signer la bande originale du dernier film d'animation des studio Ghibli « Arrietty ». Au-delà de l'anecdote, cette musicienne incarne surtout un certain renouveau de la musique bretonne, galloise et irlandaise. Elle vient de participer à un opéra rock sur Anne de Bretagne au château des ducs de Bretagne à Nantes.

Les membres du Conseil Communautaire sont appelés à émettre un avis sur la démarche suivante, à savoir, demander aux usagers et associations de « voter » pour l'artiste qui leur plaît le plus, leur parle le plus dans les propositions émises à chaque fois sur les différentes thématiques.

Pour ce qui relève de la bibliothèque de St Brice, Madame la Vice-présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Saint-Brice-en-Coglès a été élue «village en poésie, 1er Village de France à recevoir ce label.

Dans le cadre de ce label les élus communaux de St-Brice ainsi que le Pôle culturel Angèle-Vannier souhaiteraient dénommer la bibliothèque *Jean-Pierre Siméon*, du nom de l'actuel Directeur du Printemps des poètes et ancien enseignant au collège Angèle- Vannier.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- DENOMMENT la bibliothèque de Saint Brice en Coglès JEAN-PIERRE SIMEON
- VALIDENT la démarche de dénomination des 4 autres bibliothèques du Coglais telle que présentée ci-dessus et le principe de faire voter les usagers et associations du Coglais.
- DISSENT que les propositions émises par les agents du réseau seront validées en amont par les élus en charge du dossier.

### JEUNESSE EDUCATION

#### 1 - REFLEXION SUR LE MODE DE GESTION DE LA CRECHE

Monsieur le Vice-président rappelle le projet d'ouverture de la crèche sur la commune de St Brice en Coglès et précise la poursuite de la réflexion pour la création d'une S.P.L. pour la gestion de la crèche et autres services enfance (ALSH...).

## 2 - POLITIQUE JEUNESSE : VALIDATION DEMARCHE

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'étude jeunesse en cours avec l'UFCV. Ce travail a pour ambition de mieux comprendre les enjeux et les problématiques liés à l'évolution des questions de jeunesse sur le territoire.

Monsieur le Vice-président invite les élus à une réunion publique le 19 janvier à 20h au centre social de St Brice en Coglès afin d'échanger et de débattre sur le thème de la jeunesse.

### AFFAIRES GENERALES

## 3 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- ADOPTENT les décisions modificatives aux budgets telle que présentées ci-dessous :

### BUDGET : GENERAL

#### Section : fonctionnement

chapitre	article	opération	libellé	dépenses	recettes
002	002		résultat de fonctionnement reporté		2 824 112,00
65	6521		déficit des budgets annexes à caractère administratif	16 833,00	
TOTAL				16 833,00	2 824 112,00

#### Section : investissement

chapitre	article	opération	libellé	dépenses	recettes
21	2188	79	autres immobilisations corporelles	8 537,00	
10	10222	79	FCTVA		1 321,00
21	2188	86	autres immobilisations corporelles	-7 216,00	
23	2313	55	constructions	4 247,00	
21	2181	55	installations générales, agencements et aménagements divers	5 634,00	
21	2184	55	Mobilier	4 186,00	
21	2188	55	Autres immobilisations corporelles	775,00	
10	10222	55	FCTVA		1 640,00
21	2188	97	autres immobilisations corporelles	3 151,00	
10	10222	97	FCTVA		487,00
21	2151	97	réseaux de voirie	22 678,00	
21	2188	61	autres immobilisations corporelles	1 794,00	
21	2188	79	autres immobilisations corporelles	1 794,00	
21	2188	99	autres immobilisations corporelles	1 794,00	
21	2188	?	autres immobilisations corporelles	1 794,00	
21	2188	55	autres immobilisations corporelles	1 794,00	
10	10222	61	FCTVA		277,00
10	10222	79	FCTVA		277,00
10	10222	99	FCTVA		277,00
10	10222	?	FCTVA		277,00
10	10222	55	FCTVA		277,00
16	1641	01	emprunt		46 129,00
TOTAL				50 962,00	50 962,00

## BUDGET : ORDURES MENAGERES

### Section : fonctionnement

Chapitre	Article	Opération	Libellé	dépenses	recettes
67	673		titres annulés (sur exercice antérieur)	10 000,00	
70	706		prestations de services		43 000,00
011	6288		autres services extérieurs	1 895,00	
011	6288		Autres services extérieurs	47 938,00	
77	774		subventions exceptionnelles		16 833,00
TOTAL				59 833,00	59 833,00

## BUDGET : ENTREPRISE

### Section : fonctionnement

chapitre	article	fonction	libellé	dépenses	recettes
76	768		Autres produits financiers		19 530,00
043	6718		Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 530,00	
002	002	01	résultat de fonctionnement reporté		243 925,00
011	6185	90	Frais colloques et séminaires	420,00	
011	6226	90	honoraires	100,00	
011	6232	90	fêtes et cérémonies	480,00	
011	6238	90	divers	-500,00	
011	6288	90	autres services extérieurs	-500,00	
66	66112	01	ICNE	5,00	
66	66111	01	intérêts réglés à l'échéance	-5,00	
TOTAL				19 530,00	263 455,00

## BUDGET : LOGEMENT

### Section de fonctionnement

chapitre	article	libellé	dépenses	recettes
011	63512	taxes foncières	90,00	
011	6281	concours divers	-90,00	
66	66111	intérêts réglés à l'échéance	44,00	
022	022	dépenses imprévues	-44,00	
Total			0,00	0,00

### QUESTIONS DIVERSES

1 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne – contrôles neufs assainissement non collectif 2012

Monsieur le Vice-président fait part aux membres du Conseil Communautaire de l'échéance du 15 décembre 2011 relative à la demande de subvention des contrôles de neufs pour l'année 2012 auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

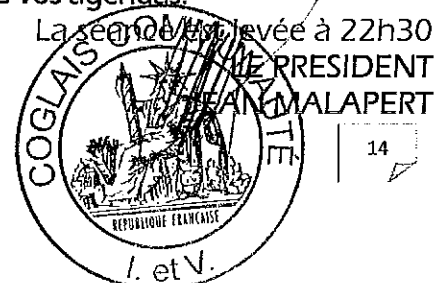
Il s'agit d'une aide de 30 % sur les contrôles de conception/réalisation des installations neuves ou réhabilitées, dans le cas où ces contrôles sont supérieurs à 50 dans l'année.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les contrôles des installations d'assainissement non collectives neufs -année 2012.

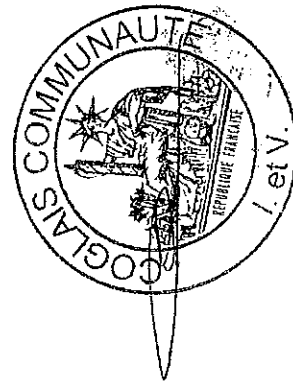
### INFORMATION

Le Conseil Communautaire du mois de décembre aura lieu le mardi 13/12 à 19h au lieu du mercredi 14 décembre, merci d'en prendre note dans vos agendas.



PROPOSITION DE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2011	Population DGF 2010	Taux de modulation Conseil Général 2011	12,65% Modulation Conseil Général 2011	12,65% en fonction de l'importance de la population	25,29% à égalité entre les 11 communes membres	Dotation sapeurs pompiers volontaires personnel communal 1000 € par agent	forfait charges liées à l'animation sportive	Forfait charges de centralité	TOTAL	TOTAL année antérieure
<b>Montant Dotation</b>			<b>9 041,47</b>	<b>9 041,47</b>	<b>18 082,94</b>	<b>9 000,00</b>	<b>14 806,46</b>	<b>11 519,12</b>	<b>71 491,45</b>	
BAILLE	343	1,21	714,11	257,62	1 643,90				2 615,63	2 597,37
LE CHATELLIER	406	1,4	826,24	304,94	1 643,90				2 775,08	2 800,50
COGLES	656	1,61	950,18	492,71	1 643,90				3 086,79	3 091,69
MONTOURS	981	1,57	926,57	736,81	1 643,90				3 307,28	3 281,30
ST BRICE EN COGLES	2776	0,54	318,69	2 084,99	1 643,90	6 000,00	2 986,02	11 519,12	24 552,73	24 707,30
ST GERMAIN EN COGLES	2075	1,23	725,91	1 558,49	1 643,90	3 000,00	3 811,07		10 739,37	10 706,53
ST ETIENNE EN COGLES	1681	1,15	678,70	1 262,56	1 643,90	0,00	4 361,10		7 946,26	7 910,56
ST HILAIRE DES LANDES	1038	1,61	950,18	779,62	1 643,90				3 373,70	3 426,89
ST MARC LE BLANC	1304	1,42	838,05	979,40	1 643,90		3 648,27		7 109,63	7 084,50
LA SELLE EN COGLES	585	1,8	1 062,31	439,38	1 643,90				3 145,60	3 073,29
LE TIERCENT	193	1,78	1 050,51	144,96	1 643,90				2 839,37	2 811,53
	12 038	15,32	9 041,47	9 041,47	18 082,94	9 000,00	14 806,46	11 519,12	71 491,45	71 491,45

LE PRESIDENT  
J. MALAPERT



PROPOSITIONS MEMBRES TITULAIRES COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté

	Nom, Prénom	Adresse	Profession	catégorie
1	PICHON Marie-Françoise	La Bouvrais 35460 St Brice en Coglès		
2	LOUVEL André	10 rue Charles de Gaulle 35460 St Etienne en Coglès	négociant en bois	
3	GUILLAUME Anthony	22 rue Principale 35133 St Germain en Coglès		
4	MENAGER Bruno	rue des Estuaires 35460 La Selle en Coglès		
5	CHAPRON Roger	La Grisais 35460 St Marc le Blanc		
6	VEYER Maurice	Le Champinel 35460 St Brice en Coglès		
7	MALAPERT Joël	Le Theil 35460 St Etienne en Coglès	Agriculteur	
8	MICHEL Ludovic	Les Hauts Rochers 35133 St Germain en Coglès		
9	AUSSANT Laurent	Le Bois de Fretay 35133 Le Chatellier	Artisan	
10	BELE Michel	Le Tronchet 35460 St Brice en Coglès	Agriculteur	
11	DELAMARCHE Louis	La Cotelais 35460 St Etienne en Coglès	agriculteur en retraite	
12	ROGER Amand	La Meriennais 35133 St Germain en Coglès	agriculteur en retraite	
13	BERTEL Eugène	5 rue du Commerce 35140 St Hilaire des Landes	commerçant/artisan en retraite	
14	MORIN Lydie	La Basse Rouaudais Le Tiercent	aide à domicile	
15	BOISMARTEL Jean	1 ruelle du Presbytère 35460 Baillé		
16	LEROY Eric	La Noé 35460 Coglès	Artisan	
17	GOUDAL Patrice	Le Bas de Roulais 35460 Montours		
18	LAMBERT Jean Pierre	30 rue de Romazy 35460 St Brice en Coglès		
Personnes non domiciliées dans le périmètre de Coglais Communauté Marches de Bretagne				
19	RICHER Claude	Le Haut de la Bruyère 35420 St Georges de Reintembault		
20	BRAULT Elisabeth	14 rue de la Forêt 35133 Parigné		



PROPOSITIONS MEMBRES SUPPLEANTS COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté

	Nom, Prénom	Adresse	Profession	catégorie
1	Serrand Adélaïde	3 impasse Huasserie 35460 St Brice en Coglès	retraîtée	
2	BERNARD Marcel	La Frénouse 35460 St Etienne en Coglès	employé en retraite	
3	DELAMARCHE Sophie	25 rue Principale 35133 St Germain en Coglès	commerçante	
4	BALLUAIS Gérard	1 rue des CEillets 35460 Baillé		
5	MALLE Thierry	La Pelterie 35460 Coglès	artisan	
6	VASLET Française	La Gravelle Le Tiercent		
7	ROUSSEL Louis	La Fauvelais 35133 St Germain en Coglès	agriculteur en retraite	
8	LEGEAY Daniel	Le Rocher Jean 35460 St Etienne en Coglès	livreur de fioul en retraite	
9	GUILLAS Michel	7 rue de Romazy 35460 St Brice en Coglès	architecte	
10	BANNIER Maryvonne née Vaillée	La Coulière 35133 St Germain en Coglès	chargée de mission	
11	SERRAND Amand	rue du Parc 35460 St Etienne en Coglès	agriculteur en retraite	
12	PELICOT Ludovic	5 rue de l'Eglise 35460 La Selle en Coglès		
13	SERRAND Bernard	rue du Parc St Brice en Coglès	agriculteur en retraite	
14	MICHEL Marie José	La Haute Hupriais 35460 Montours		
15	BESNIER Alain	La Guerche 35460 St Marc le Blanc		
16	TREBERT Brigitte	Messé 35133 Le Chatellier	Famille d'accueil	
17	LEMEE Annick	La Hogueuais 35460 St Brice en Coglès		
18	SOURDIN Marie Françoise	Launay 35140 St Hilaire des Landes	Agricultrice	
Personnes non domiciliées dans le périmètre de Coglais Communauté Marches de Bretagne				
19	BOUCHER Jean-claude	14 Route d'Echuffley 61500 ESSAY		
20	GAUTIER Nathalie née Vaillée	Le Bourg 35560 La Fontenelle		